



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2019

AVIS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 17 avril 2019, le règlement numéro 314-2019 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC du Rocher-Percé.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d'ouverture, ou sur le site Internet de la MRC au www.mrcrocherperce.qc.ca.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Chandler, ce 18^e jour du mois d'avril 2019 (18-04-2019)

A handwritten signature in black ink that reads "Mario Grenier".

Mario Grenier
Directeur général et secrétaire-trésorier